

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CHOIX RESPONSABLE EVOLUTIF

Code ISIN : FR0010878710

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

### Objectif et politique d'investissement

De classification « Diversifié », le FCPE, au travers de l'investissement dans le FCP maître ECOFI FLEXIBLE, a pour objectif d'optimiser, sur un horizon de placement de trois ans, la performance d'un portefeuille largement diversifié en actions et instruments de taux de la zone Euro à travers une exposition du portefeuille fluctuante et dynamique, qui varie en fonction des conditions de marché et des perspectives macro-économiques.

Le FCPE est investi, en quasi-totalité et en permanence, en parts du FCP maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du FCP maître du fait de ses propres frais de gestion.

Le FCPE a la même stratégie d'investissement que son FCP maître, à savoir : *de nature discrétionnaire, la gestion n'est corrélée à aucun indice. Toutefois la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice composite suivant : 50% EuroMTS 3-5 ans (cours de clôture et coupons réinvestis) + 50% Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes réinvestis).*

*L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre gestion ISR dite « Engagée ». Ce processus ISR repose sur deux filtres successifs : (i) l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs (incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif et (ii) l'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs font face. Cette opération conduit à sélectionner environ 60% des émetteurs qui, parmi l'univers d'émetteurs analysé, sont les mieux notés en application des critères précités. Une présentation détaillée de ce processus d'analyse ISR dit « ISR Engagé » est disponible dans le code de transparence AFG-FIR pour les fonds ISR (investissement socialement responsable) grand public établi par la société de gestion et accessible sur son site Internet :*

[http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code\\_de\\_transparence\\_pour\\_les\\_fonds\\_isr\\_engages\\_0.pdf](http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence_pour_les_fonds_isr_engages_0.pdf)

*Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la politique de gestion est discrétionnaire. Le portefeuille est largement diversifié sur les grandes classes d'actifs au sein des marchés de la zone Euro et bénéficie de la stratégie de gestion proposée par Ecofi Investissements en fonction des perspectives macro-économiques, déterminant ainsi l'allocation d'actifs adéquate. La gestion a un caractère actions en cas d'anticipation à la hausse de cette classe d'actifs, ou taux dans le cas contraire, voire monétaire dans les situations de crises ou de troubles. La sélection des valeurs composant la poche actions repose sur un outil d'allocation statistique développé par la société de gestion prenant en compte la performance des valeurs de l'univers filtré, leur volatilité et les corrélations entre elles afin de retenir les valeurs dont le comportement se rapproche de l'indice Euro Stoxx.*

*Le portefeuille peut être exposé, en direct et jusqu'à 100% maximum de son actif net, aux marchés actions de la zone Euro, de toutes capitalisations et de tout secteur économique, négociées sur les marchés réglementés et/ou organisés des pays de la zone Euro. Toutefois, les investissements en petites capitalisations (entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros) ne peuvent excéder 10% maximum de l'actif net.*

*Le FCP est également investi, jusqu'à 100% maximum de son actif net, en instruments de taux (obligations classiques, obligations convertibles et/ou échangeables, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire), libellés en euros et émis par un Etat souverain et/ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro.*

### Profil de risque et de rendement

#### Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur synthétique de risque est fondé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie. Le FCPE, au travers de l'investissement dans FCP maître, est classé dans la catégorie 5 en raison de son exposition diversifiée aux marchés action et obligataire de la zone Euro. Son profil rendement / risque est élevé.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

*La société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant la notation de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique de notation interne prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.*

*En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.*

*Le portefeuille est essentiellement investi en titres de créance de catégorie « investissement » dits « Investment Grade » (par exemple de notation supérieure ou égale à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou supérieure ou égale à « Baa3 » dans celle de Moody's ou notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). Toutefois, le portefeuille pourra être investi en titres non notés ou relevant de la catégorie « spéculative » dits « High Yield » dans la limite de 10% maximum de l'actif net.*

*En cas de dépassement du ratio précité, les titres concernés seront cédés soit immédiatement soit dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.*

*La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre « -2 » et « +7 ».*

*Le FCP peut recourir à des contrats financiers (instruments financiers à terme), à terme ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à piloter le risque taux et actions (sans recherche de surexposition) dans la zone géographique où le portefeuille est exposé. L'ensemble de ces opérations est effectué dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif du FCP.*

*Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, à des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français ou commercialisés en France, de classification AMF « monétaire court terme », « monétaire », « obligations et autres titres de créance libellés en euro » ou « diversifié ». Ces OPC peuvent être promus ou gérés par Ecofi Investissements ou l'une de ses filiales.*

#### Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus et moins-values nettes : capitalisation.

La durée de placement recommandée est de 3 ans. Cependant, les parts du FCPE peuvent être détenues sur une plus longue période conformément à l'horizon de long terme qui caractérise les mécanismes d'épargne salariale

La valeur liquidative est hebdomadaire, le mercredi à Paris (en présence de jours fériés, la VL est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié). Les demandes de souscriptions et de rachats sont faites auprès de NATIXIS INTERÉPARGNE. Elles sont centralisées par le dépositaire chaque mercredi de bourse à Paris à 10h00 (règlement des rachats dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part).

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit** : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

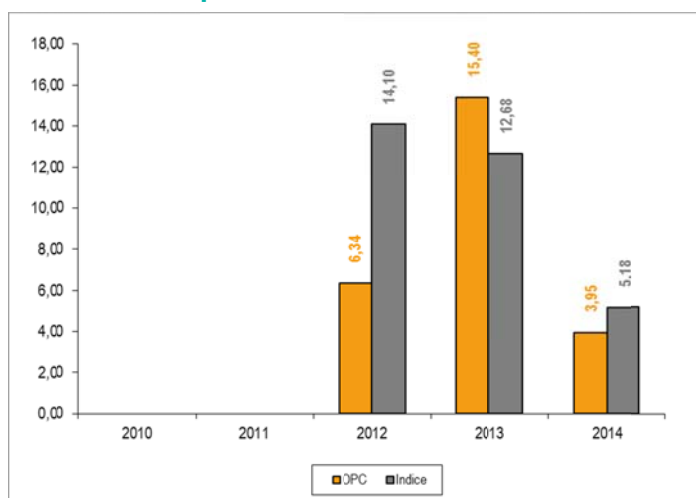
**Risque de contrepartie** : risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion du FIA.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais d'entrée	1,50% TTC	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2015. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais courants	2,06% TTC	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet <a href="http://www.ecofi.fr">www.ecofi.fr</a>
Commission de performance	Néant	

## Performances passées



Indice de comparaison *a posteriori* : 50% EuroMTS 3-5 ans (cours de clôture et coupons réinvestis) + 50% Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes réinvestis).

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FIA est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Le FCPE a été créé le 17 mars 2010.

La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK France
- **Nom du Teneur de Compte** : Natixis Interépargne
- **Forme juridique** : FCPE multi entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCPE** : le DICI, le règlement, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients - 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr).
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance** : le Conseil de surveillance est chargé d'examiner la gestion du portefeuille et d'exercer les droits de vote. Il procède à l'examen des comptes annuels et approuve le rapport de gestion à la clôture de l'exercice. Il est au deux tiers composé de représentants des porteurs de parts, élus ou désignés par les institutions représentatives du personnel. Il comprend également des représentants désignés par les entreprises.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

*La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.*

*Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).*

*Ecofi Investissements est agréée par la France et réglementée par l'AMF.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 mars 2016.*